



PROCÈS-VERBAL

Commission Statut de l'Arbitrage N° 3 Réunion du 13 Juin 2023

Présidence : M. Daniel GIRAUD

Présents : Mme Isabelle AUBREE - MM. Laurent CZWODJZINSKI - Jean-Claude GAUDIN – Jean-Luc DESSAY

Excusée : Mme Christelle LOUET

☆☆☆☆☆☆☆☆

Suite à la transmission du dossier concernant le match de D1 Départemental Seniors Soings AS 1 -Selles St Denis DR 1 du 28 mai 2023,

Après vérification concernant la situation du club de Selles St Denis DR il s'avère :

Qu'en date du 29 Juin 2022, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage de la ligue du Centre Val de Loire a décidé que le club de Selles St Denis DR jouant en Régional 3 était en conformité avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022.

De ce fait, le club de Selles St Denis DR est en conformité pour la saison 2022/2023 et a droit à 6 mutés pour la saison en cours (2022/2023).

En date du 13 Juin 2023 et pour la saison 2023/2024, ce club sera en 1ère année d'infraction avec 2 mutés en moins.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Départementale d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance :
Daniel GIRAUD

Publié le 15 juin 2023